

# Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

## - Objectif 16 : Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

« Les éléments constitutifs du patrimoine frontalier, qu'ils soient matériel comme le bornage et les sentiers, ou qu'il s'agisse d'usages, de droits anciens, ou encore de la mémoire liée aux passages et aux mouvements en relation avec les vicissitudes de l'histoire doivent être conservés ».

### Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

#### Mesure de valorisation

« Faire vivre la mémoire des paysages ».

#### Mesure liée au patrimoine transfrontalier

« Renforcer les actions transfrontalières sur le patrimoine dans le cadre du site Patrimoine mondial de l'Unesco Pyrénées Mont-Perdu, sur l'animation culturelle, sur des logiques environnementales, sur le développement touristique (déclaration de valeur universelle exceptionnelle, comité de travail transfrontalier, programme de travail commun avec l'Espagne..). »

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

« Recherche un cadre partenarial et financier qui permette de mettre au point des opérations de connaissance et de valorisation des patrimoines transfrontaliers en mobilisant éventuellement des crédits européens spécifiques ».

page 64

Référence ID de l'article : #1317

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2014-08-22 21:59